Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Verband Schweizerischer Privatschulen Herausgeber:

Band: 65 (1992)

Heft: [7]

Vorwort: **Editorial**

[s.n.] Autor:

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EEE après le 6 décembre ...

Quand un scrutin mobilise près de 80% des électeurs, c'est que la question posée interpelle toutes les générations.

La jeunesse a globalement dit «oui» à la première étape d'une ouverture européenne en songeant à son avenir, alors que les plus âgés ont plus généralement décidé de préserver un passé digne de respect mais pourtant révolu dans les faits.

Toutefois, les avantages et les contraintes de l'EEE étaient plus complexes. Le plus grand nombre des votants n'a sans doute pas eu les moyens d'analyser les détails. A cet égard, la campagne engagée avant les votations, avec les exagérations habituelles des uns et des autres, n'a pas vraiment contribué à informer objectivement. Certaines dispositions du traité étaient de nature à inquiéter.

Comment peut-on en vouloir aux paysans de montagne, quand on leur a appris que l'EEE ne permettrait plus de les subventionner – eux ou leurs produits – si leur revenu n'était pas inférieur d'au moins 25% au plus bas revenu européen? (Surtout si la comparaison est faite avec le revenu d'un paysan grec!)

Il semble bien qu'une votation limitée à la FSEP aurait donné une assez large majorité au «oui à l'EEE». C'est en tous cas ce qui apparaissait dans les discussions de ces dernières semaines avec nos collègues alémaniques et romands. Il n'y a donc, apparemment pas de clivage linguistique dans notre Fédération.

D'ailleurs, l'insistance mise par les médias sur l'élargissement et l'approfondissement d'un fossé linguistique, me paraît tout de même fortement exagéré.

Les 580000 romands favorables à l'EEE peuvent se sentir solidaires de plus d'un million de suisses alémaniques qui ont voté comme eux. C'est une identité de vue non négligeable, même si les 150000 «non» de Suisse romande se sentent encore mieux soutenus.



Il faut souhaiter que les partisans du refus ne se soient pas trop lourdement trompés dans leurs prévisions optimistes et que, démocratiquement, toutes les forces du pays relèvent ce nouveau défi. Notre appartenance à l'Europe n'est pas seulement géographique et historique. Plus qu'une appartenance c'est une réelle dépendance qui nous lie et un jour proche nous unira.

Pour clore ces quelques réflexions, que je souhaitais non partisanes, pour

d'évidentes raisons (notre union est plus que jamais nécessaire et le verdict démocratique n'est pas discutable) je citerai quelques lignes d'un article de Marcel Schwander, correspondant en Suisse romande de plusieurs grands journaux alémaniques:

«Je suis né dans une vallée sous les couloirs d'avalanches. Les montagnes environnantes étaient si proches et si abruptes qu'elles effrayaient les étrangers. Moi, je m'y sentais protégé et en sécurité. Depuis ma plus tendre enfance, je me demandais comment

pouvait être le monde et la vie de l'autre côté. Etait-ce simplement une chute dans le vide? Plus tard, en gravissant les sommets, j'ai découvert, sur l'autre versant, de nouvelles vallées, des forêts, des prés, des rivières, des villes et des hommes . . . »

Gardons bon espoir, même s'il reste encore quelques sommets à gravir.

AJohn

INFORMATIONEN SCHULE SCHWEIZ INFORMATIONS SCOLAIRES SUISSES

Sprachliche Gleichbehandlung von Frau und Mann

In den letzten Jahren haben Frauen und auch viele Männer immer bewusster wahrgenommen, dass in der geschriebenen und gesprochenen Sprache häufig nur die männlichen Personen angesprochen werden. Damit fühlen sich weibliche Personen durch den Sprachgebrauch in unserer Gesellschaft häufig nicht zur Kenntnis genommen. In der Folge ist in der Sprachanwendung eine gewisse Verwilderung eingetreten. Dazu haben überspitzte Forderungen nach «weiblichen Schreibweisen» ebenso beigetragen wie Aktivitäten einer erklärten Gegnerschaft jeglicher Anpassungen. Die Erziehungsdirektorinnen und Erziehungsdirektoren der deutsch- und gemischtsprachigen Kantone der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein haben nun Richtlinien zur sprachlichen Gleichbehandlung von Frau und Mann erlassen.

Die neu erstellten Richtlinien erlauben den einzelnen Erziehungsdirektionen im Sprachgebrauch in den Schulen, bei Lehrmittelschaffenden und in Schulverwaltungen ordnend einzugreifen und damit den ärgsten Auswüchsen zu begegnen. Die Richtlinien sollen somit nicht nur verhindern, sondern ebensosehr zum sachlich korrekten Sprachgebrauch ohne einseitige Bevorzugung eines Geschlechts anhalten.

Im Bildungsbereich und in der Bildungsverwaltung sollen diese Richtlinien in den nächsten Monaten von den Kantonen für verbindlich erklärt werden.

Frau E. Zillig, Direktorin des Feusi Humboldtianum Bern, wird im folgenden Artikel auf die wichtigsten Richtlinien eingehen.